

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
0041 79 688 34 30  
denis.erni@a3.epfl.ch

**Recommandé + Personnel**

URGENT

Monsieur le Président du Conseil d'Etat  
Pierre-Yves MAILLARD  
Conseil d'Etat  
Place du Château 4  
1014 Lausanne

Estavayer-le-Lac, le 9 septembre 2016

[http://www.swisstribune.org/doc/160909DE\\_PM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/160909DE_PM.pdf)

**RECOURS CONTRE LA PRESCRIPTION LIÉE AU CRIME ORGANISÉ  
A VERSER 10 000 CHF À MON AVOCAT BK POUR PRÉSERVER L'ÉTHIQUE ET L'HONNEUR DE L'ETAT**

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Je me réfère à ma demande<sup>1</sup> d'entretien du 12 août 2016 et à ma plainte pénale<sup>2</sup> contre l'avocat de l'Etat.

\* \* \*

*Concernant le recours<sup>3</sup> au TF pour violation du droit d'être entendu par le Grand Conseil représenté par Me Bettex, l'avocat de l'Etat, je vous informe qu'il a été rejeté<sup>4</sup> et qu'une demande<sup>5</sup> de révision du jugement fédéral a été déposée.*

*Concernant la plainte pénale déposée contre Me Bettex, l'avocat de l'Etat, par la présente, je vous signale que le MPC a tenté d'étouffer<sup>6</sup> l'affaire. J'ai déposé un recours<sup>7</sup> au Tribunal fédéral en rappelant qu'un avocat dissident, confrère de profession à Me Bettex, considère que la Suisse a besoin d'un « Maurice Bavaud » qui abatte un Conseiller fédéral pour que les Autorités prennent la décision de mettre fin aux activités criminelles du Réseau OAV dont votre avocat est un membre éminent. Dans ce contexte, on m'a appris que le MPC fait déjà l'objet de sévères critiques. Un ancien procureur fédéral l'accuse<sup>8</sup> d'empêcher l'instruction des plaintes pénales contre les organisations criminelles. Cela permet de comprendre le conflit de Valeur qui oppose le Réseau OAV et le MPC à ceux qui veulent le respect des Valeurs de la Constitution.*

*Ce débat sur les Valeurs devient essentiel puisqu'un avocat dissident - qui connaît bien le pouvoir et les Valeurs du Réseau OAV - considère qu'il faut un Maurice Bavaud pour rétablir les Valeurs de la Constitution. Je vous invite en conséquence à prendre connaissance de ces documents qui montrent que le Réseau OAV est une réelle menace pour ceux qui sont attachés au respect des Valeurs constitutionnelles.*

\* \* \*

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/160812DE\\_PM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/160812DE_PM.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/160628DE\\_MP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/160628DE_MP.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/160520RS\\_TF.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/160520RS_TF.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/160620TF\\_RS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/160620TF_RS.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/160819RS\\_TF.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/160819RS_TF.pdf)

<sup>6</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/160816MP\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/160816MP_DE.pdf)

<sup>7</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/160905DE\\_TP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/160905DE_TP.pdf)

<sup>8</sup> <http://www.tdg.ch/suisse/violentes-critiques-procureur-general/story/27151294>

Jeudi 1<sup>er</sup> septembre, faisant suite à mon courrier du 12 août, j'ai pris contact avec votre secrétariat pour avoir un rendez-vous. J'ai donné mes disponibilités à votre secrétaire, Mme Valérie Buache. Cette dernière n'a pas encore pu me communiquer une date.

### **Aujourd'hui, suite à un entretien que j'ai eu hier avec mon avocat BK, il y a une urgence !**

Mon avocat BK m'a avisé qu'un jugement au civil reconnaît que Me Foetisch n'avait pas le droit de dire que le contrat qu'il a contesté n'était pas valable parce qu'il ne l'avait pas signé en tant que Président avocat. La signature de deux administrateurs à la signature collective à deux suffisait pour qu'il lui soit opposable.

Ce jugement dit aussi que la prescription serait dépassée parce que son interruption a été renouvelée après 10 ans au lieu de 5 ans. L'argument des juges est que le contrat qui m'aurait lié à Me Foetisch n'était pas celui d'une société simple, alors qu'il l'était lors de la signature. Cet argument est contesté par mon avocat. Il vient après 21 ans.....au moment où un avocat dissident propose d'abattre un Conseiller fédéral pour mettre à fin à ces pratiques procédurales, **mises en place par les Autorités**, qui servent à violer de manière crasse les droits fondamentaux constitutionnels.

Selon mon avocat dès le premier jour du procès, les juges savaient que la contestation de la validité du contrat était illicite. En particulier, le juge Treccani savait que Me Foetisch n'avait pas le droit de contester le contrat et de refuser de rendre la prestation. Mes avocats l'ont dit plusieurs fois. Mon avocat EM l'avait même rappelé au juge en vain. C'était le déni de justice permanent pendant 21 ans.

Mon avocat BK constate aussi que les faits du jugement sont faux et viciés. Il se fait critiquer par les juges. Il réfute la critique mais m'informe que la procédure fédérale ne permet pas de corriger la fausseté des faits dans le cadre de cette procédure. La fausseté des faits est l'œuvre de l'avocat de l'Etat qui avait empêché le Président du Tribunal Sauterel de faire témoigner le seul témoin de la dénonciation calomnieuse. Il s'agit de Me Bettex. Ce dernier avait expliqué à la Présidente du Grand Conseil que cette interdiction<sup>9</sup> de témoigner permettait aux membres de son réseau d'accuser faussement des citoyens pour couvrir les crimes de leur client. Le procès est vicié !

Mon avocat BK m'informe qu'un recours au TF pour éviter que la prescription soit atteinte a une chance d'aboutir. **Il demande une avance de frais de 10 000 CHF.**

### ***Du respect des Valeurs de la Constitution et de vos Valeurs***

J'ai rappelé à mon avocat que Me Foetisch n'aurait pas pu créer le dommage sans invoquer son Titre d'avocat et les protections que lui accordaient les relations qui le lient aux Tribunaux.

Mon avocat BK m'a confirmé que mes droits fondamentaux constitutionnels sont violés sur toute la ligne. Il n'y a jamais eu de Tribunal neutre et indépendant pour juger cette affaire suite aux privilèges qui lient les avocats aux Tribunaux. Comme les autorités vaudoises ont refusé de m'entendre, elle ne me laisse pas le choix de faire une autre procédure dans des conditions qui ne soient pas viciées.

Je ne connais toujours pas vos Valeurs, par contre lundi 5 septembre, j'ai suivi votre interview de chef d'Etat à la Télévision au 19h30.

---

<sup>9</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/160322DE\\_MR.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/160322DE_MR.pdf)

J'ai de bonnes raisons de croire que vous voulez respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale dont défendre les droits des plus faibles. J'ai de bonnes raisons de croire que vous n'approuvez pas que les procédures qui lient l'OAV aux Tribunaux permettent à un avocat de causer un dommage de plus de 5 millions en affirmant qu'un contrat n'est pas valable et ne pas devoir payer le dommage en invoquant la prescription dans un procès vicié par ses privilèges.

J'ai aussi de bonnes raisons de croire que vous faites partie des chefs d'Etat qui veulent respecter les droits fondamentaux constitutionnels et qui n'approuvent pas forcément le chemin proposé par l'avocat dissident qui préconise d'abattre un Conseiller fédéral pour que des avocats ne puissent plus jouir de 21 ans d'impunité grâce à un procès vicié, pour finalement invoquer la prescription.

Si c'est le cas, par la présente, je vous demande de verser les 10 000 CHF à mon avocat BK pour que les membres de l'Etat - *qui veulent le respect des droits constitutionnels* - montrent qu'ils ne sont pas d'accord que la prescription puisse être invoquée par Me Foetisch dans un procès vicié par ses privilèges pour ne pas réparer le dommage.

Je rappelle que Me Foetisch a déjà invoqué la prescription en 1997 dans une autre affaire<sup>10</sup> où son comportement n'était pas correct. Cette fois, il met en cause tout le système judiciaire par les protections dont il jouit. **Pour ma part, je signale qu'il n'y aura jamais de prescription parce que le procès a été vicié par l'absence d'accès à un Tribunal neutre et indépendant. Personne ne conteste le fait que Me Foetisch n'aurait pas pu commettre le dommage sans ses privilèges d'avocat membre de l'OAV et que le procès est vicié depuis 21 ans.**

Je rappelle que cette année, j'ai déjà versé plus de 30 000 CHF uniquement pour obtenir le droit d'être représenté par un avocat. Ce droit m'a été refusé par Me Bettex, avocat du Grand Conseil !

Je vous mets en annexe les coordonnées bancaires de mon avocat BK. Le recours doit partir au plus tard le 14 septembre. C'est urgent.

Par avance, je vous remercie de m'envoyer des propositions de date pour un entretien, à mon adresse e-mail : denis.erni@a3.epfl.ch

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, mes salutations cordiales.

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes :

[http://www.swisstribune.org/doc/160909DE\\_PM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/160909DE_PM.pdf)

Annexe papier : coordonnées bancaires de mon avocat

Copies à : Cette lettre est ouverte.  
Elle est copiée d'office à mon avocat BK, à la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga

---

<sup>10</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/piece314d\\_affaire\\_vevey.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/piece314d_affaire_vevey.pdf)